



Face au contexte : solidaire AVEC L'AOI

Le contexte sanitaire a impacté considérablement l'ensemble de la profession dentaire française, mais également les projets soutenus par l'AOI au Laos et à Madagascar, pour lesquels une adaptation est de mise, au regard de l'incertitude actuelle. L'association poursuit son travail d'accompagnement sur des sujets essentiels tels que l'accès aux soins et la formation. Les projets autour de la prévention et du contrôle des infections, au cœur des activités depuis des années, sont plus que jamais d'actualité !

Le Laos a été relativement peu touché par la Covid-19. Très peu de malades ont été dénombrés et aucun décès n'a été imputé au virus*. Cependant, le pays a limité son accès, ce qui empêche toute mission externe de formation et de suivi (quarantaine imposée, etc.). Sur place, l'équipe AOI effectue un important travail pour l'amélioration de l'environnement des soins de trois hôpitaux dans la région de Vientiane et la formation de médecins, infirmiers et sages-femmes. L'AOI et le ministère de la Santé mettent en œuvre différents types d'appuis pour accompagner les cadres et personnels de santé et développer les compétences en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI). Des visites sont organisées avec des hôpitaux modèles pour les personnels de santé et favoriser des échanges pertinents, des changements de pratiques et une optimisation de la mise en réseau des acteurs. De plus, une formation à l'attention du personnel de santé d'un hôpital de district a été dispensée en septembre dernier par des formateurs nationaux du ministère de la Santé (médecins et infirmières spécialisés en PCI), de l'AOI, et un ingénieur en équipements médicaux.

À Madagascar, s'adapter à la situation sanitaire

Après plusieurs mois de confinement dus à la pandémie de Covid-19, Madagascar s'oriente depuis septembre vers un déconfinement pour l'ensemble du pays. Le gouvernement



a néanmoins décrété la poursuite de l'état d'urgence sanitaire jusqu'à la fin de la pandémie et le port du masque est obligatoire pour l'ensemble de la population. Aujourd'hui, les équipes se déplacent de nouveau dans le pays. Ainsi sont organisées différentes missions de suivi des centres de santé de base du district sanitaire d'Ambatolampy (Ambato, Antsampandrano, Ambohipihaonana, Andriambilany, Antanetibe Ouest, Andranovelona) tout en assurant une continuité dans l'appui à leur rénovation (paillasse, peinture). En outre, l'appui à la faculté dentaire de Mahajunga (IOSTM) se poursuit à travers l'amélioration de la formation des étudiants (salle de stérilisation, sets d'instrumentation, lavage de mains, curriculum en hygiène, etc.). Un appel d'offres a été lancé pour les travaux nécessaires et une visite des lieux avec des entreprises sélectionnées a été réalisée. L'étude des devis est actuellement en cours avec un objectif de lancement des travaux d'ici à la fin de l'année. En parallèle, l'AOI appuie différents acteurs pour améliorer l'accès au fluor de la population. Ainsi, le laboratoire de l'Agence de contrôle de la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires (ACSQDA) assure l'analyse des dentifrices fluo-



rés vendus à Madagascar avec le soutien de l'AOI. Par ailleurs, une note ministérielle pour l'établissement de la législation sur le dentifrice fluoré est en cours.

Un travail initié avec l'OMS

En avril 2020, l'OMS a sollicité l'AOI en raison de son expérience pour collaborer à la réalisation de trois courts métrages d'animation sur les mesures à prendre dans les cabinets dentaires face à la pandémie. Le premier concerne l'accueil et la sélection des patients afin de privilégier les soins d'urgence et éviter les soins complexes. Le deuxième décrit comment le praticien et l'assistant doivent s'équiper au cours du soin. Enfin, le troisième décrit notamment comment nettoyer les surfaces, traiter l'instrumentation et aérer les locaux après les soins. Ces vidéos seront diffusées début 2021 et disponibles en sept langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe).

Soutenir l'AOI dans votre pratique quotidienne

Au cours de cette année 2020 bien particulière, la situation sanitaire a affecté l'ensemble du secteur. Pour l'AOI, bénéfi-

cier du soutien de la profession dentaire permet d'assurer la continuité et la pérennité des projets. Pour s'associer, l'ONG propose des cartons de rendez-vous, des cartes de correspondance et des enveloppes. De plus, il est possible de prolonger le sens « solidaire » de son exercice en devenant "Praticien Solidaire" avec un don équivalant à un acte par mois. Ces dons sont déductibles d'impôt à hauteur de 66 % de leur montant. Un justificatif fiscal est envoyé en début d'année. De même, le partenariat avec GACD se poursuit avec, chaque mois, une sélection d'articles sur lesquels des entreprises partenaires s'engagent à reverser 10% de leur prix d'achat.

Par Thierry Marsais, chargé de projet de l'AOI

* Sources : Centre Européen de Prévention et de Contrôle des Maladies et Johns Hopkins University

Rejoignez-nous
et devenez Praticien Solidaire
www.aoi-fr.org
contact@aoi-fr.org
À bientôt !

